

Monsieur le Conseiller national
Ruedi Noser
Président de la Commission de l'économie
et des redevances (CER-N)
Palais fédéral
3003 Berne

Réf. : PM/15017726

Lausanne, le 4 mars 2015

**Initiative parlementaire Iv p.a. 10.426 – Importations de viande assaisonnée :
abolition du traitement préférentiel prévu dans le tarif douanier**

Monsieur le Conseiller national,

La CER-N a adressé aux gouvernements cantonaux une consultation sur l'objet cité en titre et nous vous en remercions.

Si le Gouvernement vaudois attache une grande importance au bon fonctionnement des instruments interprofessionnels de gestion des marchés, en l'occurrence celui de la viande suisse, il n'en est pas moins attaché à ne pas mettre en péril inopinément l'ensemble de l'économie agricole. La proposition de la majorité de la CER-N n'est vraisemblablement pas conforme aux accords internationaux, en particulier avec ceux de l'OMC et avec l'UE, et pourrait valoir à la Suisse des mesures de rétorsion aux conséquences plus importantes que le problème qu'elle entend résoudre. Tant que cette incertitude n'est pas levée, il nous apparaît préférable de ne pas ouvrir un nouveau champ de tensions avec des partenaires économiques importants, notamment pour notre agriculture.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller national, l'expression de notre très haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

LE CHANCELIER



Pierre-Yves Maillard

Vincent Grandjean

Copies

- Direction générale des douanes, Monbijoustrasse 40, 3003 Berne
- SAGR
- OAE